CL.O.A./2.3.93.-REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

> DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

> DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

du 27 Novembre 1983 /) ECRET N°93-570MFPRA/DGFP/DME/SIE.-Portant rectificatif au décret n°91-186/ MTSS/DGFP/DGPCE du 22 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains 🗠 🛪 candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête : EBARA Pierre.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

(/ISAS.-

D.G.B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992; (/u la loi nº 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique;

(/u le décret nº 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime

des rémunérations des Fonctionnaires;

(/u le décret nº 62/198/MP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret nº 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires ;

(/u le décret nº 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements;

(/u le décret nº 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement, abrogeant et remplaçant les dispositions des arti-cles 19, 20 et 21 du décret nº 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le D.G.C.F. statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret nº 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret nº 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret nº 91/186/MTSS/DGFP/DGPCE du 22 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Ensei-gnement) en tête : MBARA Pierre;

(/u le décret nº 93/315 du 23 Juin 1993 nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret nº 93/318 du 24 Juin 1993 2 portant

nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret nº 93/342 du 49 Juillet 1993 portant organisation des intérins des Ministres; (/u l'arrêté nº 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992

/) ECRETE

12

ARTICLE 1er. - Est rectifié le décret nº 91186/MTSS/DGFP/DGFCE du 22 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains cancelats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Scoiaux (Enseignement) en tête: EBARA Pierre.

ARTICLE 2. - En application des dispositions du décret nº 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 susvisé, Mensieur OSSEMEBOLI André, né le 12 Juillet 1959 à MVoula, titulaire du Diplôme de Master Of Science obtenu en URSS est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 3.- Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, l'intéressé est titularisé exceptionnellement au titre de l'année 1987 et nommé au 1er échelon de son grade, indice 830 pour compter du 5 Octobre 1987, ACC = NEANT.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORG et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Novembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives,

Hean Prosper KOYO.

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS	
JORC	2
DGFP/DME	3
DGFP/BST	3
DGB/DGCF	4
MENRSEJS	2
DPAA/MENRSEJ	2
DOSSIER	3
INTERESSE	Ĭ
SGG/BO	3/
	~. V /
	K
	* 1